



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Le **lundi 23 septembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Sébastien PETIT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Réjan SAUPIN, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Elisabeth BIDEAUX, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

**Absent(s) non excusé(s):**

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

-----  
**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT 2019 AP/CP :  
MODIFICATION - CM/19/088**

Par délibération n°CM/19/033 du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a délibéré pour 2019 de l'ouverture d'autorisations de programmes et crédits de paiement.

Il était demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses des opérations suivantes :

AP n° 8 : rénovation de la toiture de la salle Léo Lagrange : 600 000 € TTC

CP : 150 000 € TTC en 2019 / 150 000 € TTC en 2020 / 150 000 € TTC en 2021 / 150 000 € TTC en 2022

Financement du projet :

FCTVA : 98 424 € pour le total de l'opération

Autofinancement : 501 576 €

suite à une recommandation technique de l'Assistance à maîtrise d'œuvre pour le chéneau central.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la durée de l'AP/CP n°AP.8 comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP2020
AP.8	Rénovation de la toiture de la salle Léo Lagrange	600 000 €	300 000 €	300 000 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programmes et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'avis de la commission financière du 12 septembre 2019,

VU l'instruction codificatrice M14.

**APPROUVE** la durée de l'autorisation de programmes et crédits de paiement 2019 et 2020 pour la rénovation de la toiture de la salle Léo Lagrange.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
23 septembre 2019

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

